

Mars 2011



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольствен  
ная и  
сельскохозяйств  
енная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Agricultura y la  
Alimentación

## CONSEIL

### Cent quarante et unième session

Rome, 11-15 avril 2011

### Groupe de travail à composition non limitée sur les mesures à prendre pour accroître l'efficacité des organes directeurs, y compris leur représentation

#### Résumé

- Depuis le dernier rapport d'activité au Conseil concernant le résultat de précédentes délibérations qui ont eu lieu en 2010, le Groupe de travail à composition non limitée a tenu sa troisième réunion en février 2011.
- Le présent rapport reflète les progrès cumulés accomplis depuis la création du Groupe de travail à composition non limitée concernant plusieurs questions traitées, à savoir: i) la composition du Conseil; ii) les modalités de travail des comités techniques; iii) la préparation et la conduite des réunions du Conseil et des comités, ainsi que l'établissement des rapports de ces réunions, notamment la rédaction de documents précis dans des délais rapides; iv) la Note révisée sur les méthodes de travail du Conseil; et v) les technologies modernes pour les sessions des organes directeurs et leurs travaux intersessions.

#### Mesures suggérées au Conseil

- Le Conseil est invité à noter les progrès globaux accomplis par le Groupe de travail à composition non limitée et à donner les avis qu'il jugera appropriés en vue de la finalisation de son rapport à la Conférence en juin-juillet 2011.
- En outre, le Conseil souhaitera peut-être approuver les recommandations faites par le Groupe de travail à composition non limitée au sujet des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits quant à leur durée et leur format.

*Pour toute question de fond sur ce document, veuillez vous adresser à:*

Ali Mekouar

Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole

Tél.: +3906 5705 5612

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

## I. Généralités

1. En 2009, la Conférence est convenue de constituer un Groupe de travail à composition non limitée qui, pendant l'exercice 2010-2011, examinerait les mesures permettant d'accroître l'efficacité des organes directeurs, y compris leur représentation, et formulerait des recommandations à cet égard. Le cas échéant, ce Groupe de travail s'inspirerait des avis des organes directeurs concernés et ferait rapport à la Conférence par l'entremise du Conseil.

2. Le Groupe de travail à composition non limitée a été constitué lors d'une réunion des Membres de la FAO convoquée par le Président indépendant du Conseil le 9 avril 2010. Comme prévu dans son calendrier, le Groupe de travail s'est réuni trois fois, le 13 juillet et le 23 septembre 2010, et le 22 février 2011. S'appuyant sur le rapport intérimaire soumis à la précédente session du Conseil<sup>1</sup>, le présent document rend compte des nouveaux progrès accomplis par le Groupe de travail lors de sa dernière réunion. Le rapport final du Groupe de travail sera examiné par la prochaine session de la Conférence de la FAO en juin-juillet 2011.

3. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a examiné la question de la composition du Conseil, couverte par la section II, en plus de traiter plusieurs mesures visant à renforcer les processus de gouvernance et les méthodes de travail, qui sont décrites à la section III.

## II. Composition du Conseil

4. La composition du Conseil figurait à l'ordre du jour des trois réunions prévues du Groupe de travail. Concernant le nombre de sièges au Conseil, la nécessité de dégager un large consensus parmi les Membres, afin d'éviter ainsi de devoir procéder à un vote sur cette question à la Conférence, était largement admise. Néanmoins, un accord n'a pas pu être atteint en la matière au sein du Groupe de travail, deux options en particulier se partageant la préférence: i) soit une augmentation du nombre de membres pour le porter à 61; soit ii) le maintien du *statu quo*, auquel cas la question demeurerait ouverte à de nouveaux débats.

5. Comme ces préférences reflétaient les opinions exprimées en faveur ou à l'encontre de l'élargissement du Conseil qui étaient issues des délibérations des comités de la précédente Conférence pour le suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI) en 2008 et 2009, le Groupe de travail a jugé pertinent de rappeler leur justification comme suit.

### 1. Positions des Membres

6. Selon les Membres appuyant l'option d'une augmentation des sièges, celle-ci serait conforme à l'augmentation du nombre de membres de l'Organisation depuis 1977, assurant ainsi une meilleure participation, adhésion et représentation des Membres et débouchant sur une plus grande efficacité du Conseil. Il a en outre été estimé qu'un plus grand nombre de sièges serait conforme aux nouvelles responsabilités que le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO donne au Conseil.

7. Les Membres qui se sont prononcés contre l'élargissement du Conseil ont fait valoir: i) qu'une augmentation du nombre de sièges nuirait à l'efficacité et à l'efficacité des fonctions exécutives du Conseil; et ii) qu'une représentation plus équitable au sein du Conseil pourrait être obtenue en assurant une rotation régulière parmi les Membres au sein des groupes régionaux. En outre, cela ne serait pas conforme à la proposition alternative faite dans le rapport de l'EEI de réformer le Conseil pour en faire un conseil exécutif à composition réduite, ce qui pourrait être de nature à renforcer l'adhésion et la confiance parmi les Membres.

8. Au cours de l'examen de cette question par le Groupe de travail, il a été noté que d'autres manières de traiter la question de l'équité dans la représentation des pays au Conseil devaient être envisagées, notamment les suivantes: i) réduire à deux ans la durée du mandat des Membres, qui est actuellement de trois ans; et ii) limiter à deux le nombre de mandats consécutifs.

---

<sup>1</sup> CL 140/19.

## **2. Proposition du Président indépendant du Conseil**

9. Afin de parvenir plus facilement à un consensus, le Président indépendant du Conseil a communiqué aux membres du Groupe de travail en octobre 2010 une proposition présentant un ensemble de mesures conçues à la fois pour améliorer la représentation au Conseil et pour renforcer l'efficacité de ses travaux.

10. Les principaux éléments de la proposition du Président indépendant étaient les suivants:

- une augmentation du nombre de sièges au Conseil, qui passerait de 49 à 56;
- une réduction à deux ans du mandat des membres du Conseil, qui est actuellement de trois ans, ce qui serait en harmonie avec le cycle biennal de l'Organisation et de ses organes directeurs, la rotation de membres du Conseil au sein des groupes régionaux demeurant sous la responsabilité de chaque groupe régional;
- à l'instar d'autres organes directeurs, le renforcement de l'efficacité serait réalisé par la combinaison de: i) la rédaction dans des délais rapides de documents qui seraient également plus concentrés et axés sur la mise en œuvre, ii) la conduite effective des débats, avec des résumés clairs et concis du Président ; et iii) l'utilisation de nouvelles technologies le cas échéant;
- pour l'essentiel, le rapport du Conseil consisterait en conclusions, décisions et recommandations, le projet de rapport élaboré par le Secrétariat étant envoyé au Président indépendant du Conseil pour information, puis soumis au Comité de rédaction pour examen;
- pour les travaux intersessions, le Président indépendant serait appuyé par un Bureau du Conseil (en plus des réunions informelles déjà tenues avec les présidents des groupes régionaux et les comités du Conseil).

11. Se félicitant de la proposition du Président indépendant, le Groupe de travail a réaffirmé sa pleine approbation des mesures d'efficacité proposées, à savoir la nécessité: i) de rédiger des documents de réunion concis dans des délais rapides, avec les points soumis pour décision exposés avec précision dans des encadrés en première page ; et ii) de disposer de résumés clairs du Président axés sur les conclusions, décisions et recommandations issues des points de l'ordre du jour, destinés à servir de base au projet de rapport. La disposition actuelle en vertu de laquelle l'autorité décidant de la rotation des membres du Conseil appartient aux groupes régionaux concernés a également été vivement défendue.

12. Le Groupe de travail a noté que des points de vue divergents ont été exprimés au sujet de la mise en place d'un bureau du Conseil, comme exposé dans la proposition du Président indépendant, certains Membres étant en faveur: i) d'appuyer ce nouvel arrangement, d'autres préférant ii) une utilisation maximale des réunions informelles avec les présidents des groupes régionaux régulièrement convoquées par le Président indépendant du Conseil pour y rassembler le type d'appui attendu d'un bureau.

## **III. Autres questions de gouvernance**

### **1. Modalités de travail des comités techniques**

13. En tenant compte du fait qu'il n'était pas censé aborder les questions traitées par les organes directeurs dans le cadre de leurs mandats respectifs, le Groupe de travail a jugé opportun de débattre de la manière d'assurer une certaine harmonisation entre les méthodes de travail des comités techniques. Celles-ci comprenaient la taille et les fonctions des bureaux ainsi que la durée et la fréquence des sessions des comités techniques, où des problèmes avaient été rencontrés.

14. Ce faisant, le Groupe de travail a rappelé les résultats des débats pertinents qui ont eu lieu dans d'autres tribunes, plus particulièrement durant les sessions du Conseil et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) tenues respectivement en mai et avril 2010. Le Conseil a notamment invité les comités techniques à examiner leurs règlements intérieurs en tenant compte des

recommandations du CQCJ. Le Conseil a noté que le pouvoir de modifier les règlements intérieurs appartenait aux comités techniques, qui avaient chacun des besoins fonctionnels spécifiques. Le Conseil a cependant souligné qu'une certaine cohérence entre les règlements intérieurs des comités techniques serait souhaitable.

15. En ce qui concerne la taille des bureaux, s'il a été souligné qu'il était possible d'assurer une représentation la plus complète possible en portant à sept le nombre maximal des membres participant aux bureaux, il n'a pas été possible de dégager un consensus sur un nombre donné. Compte tenu de l'évolution récente observée au sein de certains comités techniques, il a été jugé opportun que chaque Comité détermine la composition de son propre bureau en se fondant sur des exigences spécifiques. Ce faisant, il faudrait bien prendre garde à limiter les dépenses supplémentaires encourues, ainsi que la charge de travail additionnelle pour les membres assistant aux réunions des bureaux.

16. S'agissant du rôle des bureaux, il y a eu une large convergence de vues sur les fonctions de soutien et de facilitation suivantes: i) établissement de l'ordre du jour des sessions, en consultation avec les groupes régionaux; ii) partage de l'information concernant les faits nouveaux survenus entre les sessions et les éventuelles mesures prises pour leur donner suite. À ce propos, le Groupe de travail a noté que le CQCJ avait recommandé l'ajout d'une mention générale aux règlements intérieurs des comités techniques concernant les fonctions des bureaux, du type « assurer les préparatifs des sessions », estimant toutefois qu'une description plus détaillée de ces fonctions n'était peut-être pas nécessaire, compte tenu de leur caractère évolutif.

17. Au sujet du calendrier des élections des membres du bureau, le Groupe de travail a appuyé la tendance nouvelle à tenir ces élections en fin de session, ce qui était conforme au rôle volontariste que les bureaux doivent jouer entre les sessions.

## **2. *Durée des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits***

18. Le Groupe de travail a rappelé que, alors que la durée normale des sessions des comités des pêches et des forêts sont de cinq jours pour chacun, le Comité de l'agriculture et le Comité des produits (CP) tiennent leurs sessions l'une à la suite de l'autre sur une période de six jours depuis 2005. Compte tenu des préoccupations exprimées récemment par les Membres quant à la durée réduite des sessions du Comité de l'agriculture et du CP, respectivement de trois jours et demi et de deux jours et demi, le Groupe de travail s'est félicité des consultations tenues en décembre 2010 par le Président indépendant du Conseil avec les présidents du Comité de l'agriculture et du CP dans le but de convenir de nouvelles dispositions pour le prochain cycle de sessions. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les présentations des propositions avancées à ce sujet par le Président du Comité de l'agriculture et le Secrétaire du CP au nom du Président du CP lors de sa réunion de février 2011.

19. En conséquence, le Groupe de travail était généralement d'avis que le nombre et la complexité des points inscrits à l'ordre du jour des deux comités pouvaient justifier une augmentation de la durée des sessions. S'il a été souligné que lors de leurs délibérations, tous les comités devaient garder à l'esprit la nécessité d'optimiser l'efficacité et d'éviter les doublons, les rallongements minimes proposés pour la durée des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits, respectivement d'une journée et d'une demi-journée, ont dans l'ensemble été jugés justifiés et ont donc été approuvés. Cela laisserait notamment assez de temps pour débattre plus en profondeur des domaines de travail prioritaires, tout en réduisant la pression sur les délégués contraints de traiter de points importants pendant les réunions après les heures normales de travail.

20. Il a également été convenu que les sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits devraient continuer de se tenir l'une à la suite de l'autre, mais sur deux semaines consécutives plutôt que dans la même semaine comme cela s'est produit au cours des derniers exercices.

## **3. *Exactitude du contenu et délais de publication des documents des organes directeurs***

21. Le Groupe de travail a traité cette question en s'appuyant sur les propositions du groupe régional Amérique du Nord, qui présentait des propositions concernant plus particulièrement les délais de publication et l'exactitude du contenu de la documentation des réunions des organes directeurs. Il s'agissait notamment d'instituer un système transparent qui permette d'établir des statistiques sur l'élaboration des documents destinés à la Conférence, au Conseil et aux organes directeurs. Les propositions adoptées, qui ont été approuvées par le Conseil lors de sa cent quarantième session, apparaissent à l'Annexe 1.

22. La publication des documents dans toutes les langues devrait être assurée dans un délai de deux à quatre semaines avant les réunions. En début de session, le Secrétariat ferait brièvement rapport sur tout éventuel retard dans la publication des documents. Par ailleurs, les mesures attendues des Membres seraient indiquées plus clairement dans les documents; par exemple, dans le cas des documents à examiner « pour décision », la ou les décisions attendues des Membres devraient être clairement énoncées dans un encadré.

#### **4. Technologies modernes pour les sessions des organes directeurs et leurs travaux intersessions**

23. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la présentation initiale du représentant de l'Australie, au nom du groupe régional Pacifique Sud-Ouest, sur les différentes possibilités d'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui des travaux des organes directeurs. Le Groupe de travail a reconnu qu'il convenait de tenir compte des suggestions avancées pour améliorer les méthodes de travail, tout en gardant à l'esprit certaines considérations importantes, en particulier la nécessité:

- de tenir compte de la diversité des capacités d'accès et d'utilisation des TIC, entre les États Membres;
- de garantir une transparence totale, tout en préservant le secret ou la confidentialité, selon les besoins;
- d'étayer toutes les propositions par une analyse coûts/avantages adéquate;
- d'adopter une approche progressive, de préférence à des initiatives globales.

24. Après l'examen d'un document établi ensuite par le Secrétariat sur cette question, le Groupe de travail a noté que des applications utiles étaient déjà en place, et notamment: i) des communications régulières en ligne sur le site web des représentants permanents; et ii) l'enregistrement numérique des actes de la Conférence et du Conseil. En ce qui concerne l'expansion accrue des technologies modernes, le Groupe de travail a envisagé les applications potentielles suivantes pendant et entre les sessions des organes directeurs.

##### 25. En session:

- l'utilisation régulière de systèmes de vidéoconférence, par exemple pour permettre à d'éminents orateurs ou au personnel de terrain de la FAO de participer à moindre coût;
- la diffusion sur internet, en flux continu, du déroulement de réunions importantes pour assurer une meilleure information des États Membres;
- l'extension des enregistrements numériques à d'autres sessions des organes directeurs outre celles du Conseil et de la Conférence;
- l'introduction d'un système de vote électronique dans les grandes salles de réunion (Salle plénière, salles Verte et Rouge);
- un système automatisé pour demander la parole.

##### 26. Entre les sessions:

- l'organisation facilitée des prochaines sessions des organes directeurs grâce à la création de forums de discussion confidentiels en ligne supervisés par des modérateurs;
- des enquêtes informelles en ligne visant à recueillir le point de vue des Membres sur certains points précis;

- l'approbation par voie électronique, entre les sessions, des questions ne prêtant pas à controverse;
- l'expansion du recours à la vidéoconférence pour les questions intéressant les Membres grâce au réseau des bureaux décentralisés.

27. Le Groupe de travail a reçu des éclaircissements sur certains des outils envisagés, notamment sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement entraînées, parallèlement aux économies potentielles que leur utilisation pourrait permettre de réaliser. Par exemple, il a été noté que des économies pourraient être faites en recourant davantage à la vidéoconférence. Les implications financières, telles qu'estimées, sont exposées à l'Annexe 2, qui couvre également les dépenses encourues en ce qui concerne les autres mesures abordées plus haut.

28. Plus particulièrement, il a été jugé important de garantir les niveaux requis de confidentialité et de précision du système de vote électronique proposé avant de décider de procéder à sa mise en œuvre. En outre, le Président a demandé au Secrétariat de s'assurer de la faisabilité technique de l'interruption d'interventions trop prolongées faites au cours des sessions des organes directeurs en coupant le microphone de l'orateur une fois la limite de son temps de parole dépassée.

29. De façon plus générale, le Groupe de travail a exprimé son intérêt de voir les progrès accomplis conformément à ce que suggère le document. Il a été généralement admis que le Secrétariat pouvait lancer la mise en œuvre des outils qui semblaient les moins coûteux et les plus faciles à mettre en place dans l'intérêt des Membres.

30. Étant donné que le recours proposé aux forums de discussion en ligne en vue de faciliter l'organisation des prochaines sessions des organes directeurs entraînerait des dépenses relativement plus élevées, une analyse technique et financière plus approfondie serait nécessaire pour fournir une base à une décision des Membres en toute connaissance de cause et en temps voulu.

## **5. Révision de la Note sur les méthodes de travail du Conseil**

31. En plus des avis fournis par le CQCJ et le Conseil, le Groupe de travail a apporté des amendements spécifiques au processus de révision de la *Note sur les méthodes de travail du Conseil*. Il était nécessaire d'apporter à ce document, qui avait été communiqué aux Membres à chaque session du Conseil depuis 1973, des ajustements et des mises à jour tenant compte de la redéfinition du rôle, des fonctions, des pratiques et des modalités de travail du Conseil prévue dans le PAI et reflétée dans les modifications apportées aux Textes fondamentaux qui avaient été adoptées par la Conférence en 2009.

32. Le Groupe de travail a notamment estimé que la Note révisée devrait: i) décrire les fonctions du Conseil conformément aux dispositions correspondantes des Textes fondamentaux; ii) prévoir l'engagement et l'interaction des Membres dans les travaux du Conseil, le Président indépendant du Conseil assumant un rôle renforcé de facilitateur dans ce processus; iii) prévoir l'implication des Membres dans le travail intersessions, y compris dans l'établissement de l'ordre du jour; iv) détailler les présentations types pour les documents des réunions; et v) fournir des informations sur les modalités de vote.

33. Le texte de la Note révisée soumis à la présente session du Conseil intègre tous les ajouts et modifications convenus tout au long du processus par le Groupe de travail.

## **6. Dispositions pour l'élaboration des rapports**

34. En examinant divers points de son ordre du jour, notamment ceux liés aux méthodes de travail du Conseil et des comités techniques, le Groupe de travail a abordé les dispositions pour l'élaboration des rapports de réunions comme une question transversale. Au cours des débats, des points de vue divergents ont été exprimés quant à la pertinence respective de deux options, les rapporteurs ou la pratique bien ancrée des comités de rédaction, sans qu'en fin de compte les Membres soient parvenus à s'accorder sur la meilleure formule.

35. Une option alternative a également été proposée, qui prendrait la forme d'un « groupe de validation » remplaçant le comité de rédaction et chargé de déterminer si le projet de rapport d'une réunion reflète avec précision les conclusions, les décisions et les recommandations issues des débats telles que résumées par le Président.

36. Il a été souligné que toute solution retenue devait tenir compte de la nécessité de permettre aux Membres de participer à la prise de décision dans les langues de la FAO. Au-delà de la disposition pratique pour l'élaboration des projets de rapport, il a été considéré que leur objectif principal devrait être les décisions et recommandations convenues.

**Annexe 1****Propositions adoptées concernant la documentation des réunions des organes directeurs,  
l'exactitude du contenu et les délais de publication  
(telles qu'approuvées par le Conseil à sa cent quarantième session)**

1. Le Secrétariat devrait adopter un système transparent et fiable qui permette d'obtenir des statistiques sur la publication des documents destinés à la Conférence, au Conseil et à d'autres réunions des organes directeurs. Le Secrétariat devrait se fixer pour règle de publier les documents, y compris les traductions dans les langues officielles, avec affichage sur les sites web, deux à quatre semaines avant les réunions.
2. Au début des sessions des organes directeurs, le Secrétariat devrait faire brièvement rapport (pas plus de cinq minutes) sur la documentation en indiquant le nombre de documents publiés ou mis à disposition dans les délais prévus. Ces rapports pourraient servir de base de comparaison lors des sessions ultérieures et permettre d'établir les éventuels écarts d'efficacité. Ces statistiques comporteraient également des données sur la traduction.
3. S'agissant de l'exactitude des documents dans leur version définitive, nous suggérons qu'en cours de séance, toute proposition de modification des textes soit affichée sur un écran visible par tous les participants. Les changements approuvés seraient communiqués aux Membres par écrit dans les meilleurs délais.
4. Les réunions des organes directeurs gagneraient en efficacité si, grâce à des dispositions cohérentes et homogènes, les décisions attendues des Membres étaient plus clairement indiquées sur les documents de présession. Si un document est distribué uniquement « pour information », et à moins que les Membres n'en fassent spécifiquement la demande, il n'est sans doute pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'un débat sur le fond. Si un document porte la mention « pour débat », cela voudrait dire qu'il peut être examiné, que le personnel du Secrétariat peut être questionné et que les Membres peuvent faire des recommandations. Si un document est examiné « pour décision », la décision attendue des Membres devrait être clairement énoncée au début du document. Quel que soit le système dont il sera convenu en fin de compte, celui-ci devra être appliqué de façon rigoureuse, à toutes les sessions.
5. Il n'est peut-être pas nécessaire que la Direction générale examine les documents de moindre importance des organes directeurs.



## Annexe 2

**Estimation des coûts supplémentaires des mesures de rationalisation envisagées par le Groupe de travail à composition non limitée**

			<b>Coûts biennaux récurrents (en USD)</b>	<b>Coûts ponctuels (en USD)</b>
Proposition du Président pour améliorer la représentation du Conseil et renforcer l'efficacité de ses travaux	Augmentation du nombre de sièges du Conseil de 49 à 56		175 000	
	Bureau du Conseil		100 000	
Technologies modernes pour les sessions des organes directeurs et leurs travaux intersessions	En session	Vidéoconférence	Coûts supplémentaires minimales (40-60 USD/heure)	
		Diffusion sur internet en flux continu	Pas de coût supplémentaire	
		Extension des enregistrements numériques		100 000
		Système de vote électronique		40 000
		Système automatisé pour demander la parole		5 000
	Entre les sessions	Forums de discussion confidentiels en ligne	160 000	100 000
		Enquêtes informelles en ligne		5 000
		Approbation par voie électronique en dehors des sessions		5 000
		Vidéoconférences entre le Siège et les bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays	Coûts supplémentaires minimales (40-60 USD/ heure)	
		Accès aux règles, politiques et procédures	Pas de coût supplémentaire	
		Accès aux profils des postes de direction	Pas de coût supplémentaire	

---

Modalités de travail des comités techniques	Réunions des Bureaux (pour le Comité des produits, le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts)	120 000-240 000	
Sessions élargies du Comité des produits et du Comité de l'agriculture	Comité des produits	10 500	
	Comité de l'agriculture	25 000	